



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Deuxième Commission
Point 100 de l'ordre du jour
Environnement et développement durable

Guyana* : projet de résolution

Le Programme solaire mondial 1996-2005

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 53/7 du 16 octobre 1998, dans laquelle elle a, *inter alia*, approuvé le Programme solaire mondial 1996-2005 en tant que contribution au processus général de développement durable et invité tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer au succès de sa mise en oeuvre,

Réaffirmant que le Sommet solaire mondial, tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996, lors duquel a été adoptée la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable¹ et approuvée l'élaboration du Programme solaire mondial 1996-2005², a marqué un progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21³, programme d'action à la fois multiforme et fondamental en vue de la réalisation du développement durable,

Reconnaissant qu'il est impératif de déployer, aux niveaux national et international, des efforts concertés dans la poursuite du développement durable, qui portent notamment sur la fourniture de ressources financières et le transfert de techniques visant à recourir à des systèmes énergétiques rentables et à utiliser plus largement les énergies renouvelables, ne portant pas atteinte à l'environnement,

Reconnaissant le rôle important de l'Assemblée générale dans la promotion de la mise en oeuvre concrète du Programme solaire mondial 1996-2005,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/53/395, annexe, sect. II.

² Ibid., annexe, sect. V.D.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

Sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour appeler sur le Programme solaire mondial 1996-2005 l'attention des sources de financement et d'assistance technique pertinentes,

Notant la création de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie afin de coordonner les activités de tous les organismes compétents des Nations Unies pour ce qui est des préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable en 2001,

Notant que le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005⁴ constitue l'un des principaux projets de caractère global du Programme solaire mondial 1996-2005,

Lance un appel pour que de nouvelles mesures soient prises afin que le Programme solaire mondial 1996-2005 soit pleinement intégré dans les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour réaliser l'objectif du développement durable,

Soulignant que la réalisation de résultats plus concrets dans la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 exigera une implication plus active et plus concertée de toutes les parties concernées, y compris les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les éléments compétents du système des Nations Unies,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général intitulé «Programme solaire mondial 1996-2005»⁵ relatif aux mesures prises par les différentes entités du système des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;

2. *Prend également acte avec satisfaction* de l'initiative prise par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'inviter les chefs de secrétariat des organismes et programmes des Nations Unies compétents, à coopérer à la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;

3. *Prend note* de la part prise jusqu'à présent par la Commission solaire mondiale à la mobilisation de l'appui et de l'assistance internationaux pour l'exécution de nombreux projets hautement prioritaires du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs à l'exploitation des énergies renouvelables, dont bon nombre sont en cours d'exécution grâce à des fonds de sources nationales;

4. *Félicite vivement* les nombreux États Membres des mesures concrètes qu'ils prennent au niveau national, notamment des mesures législatives, qui ont suscité une utilisation plus large des énergies renouvelables dans leurs pays respectifs;

5. *Prend note avec satisfaction* de l'appui financier fourni par un certain nombre de pays développés et d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, appartenant ou non au système des Nations Unies en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;

6. *Engage* les institutions de financement concernées et les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les institutions régionales de financement et les organisations non gouvernementales à appuyer les efforts déployés actuellement pour développer le secteur de l'énergie renouvelable dans les pays en développement en s'appuyant sur des sources d'énergie renouvelables non polluantes dont la viabilité a été démontrée, tout en tenant pleinement compte de la structure de développement des économies fondées sur

⁴ Voir A/53/395, annexe, sect. IV.A.

⁵ A/54/212.

l'énergie des pays en développement, et d'aider à réunir les investissements requis pour étendre l'approvisionnement en énergie au-delà des zones urbaines;

7. *Encourage* le Secrétaire général à déployer des efforts pour promouvoir les activités visant à sensibiliser l'opinion publique dans tous les États Membres, avec l'appui des institutions internationales, régionales et nationales, tant publiques que privées, à l'importance stratégique du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 pour réaliser l'objectif du développement durable;

8. *Invite* tous les gouvernements à encourager l'implication de toutes les parties prenantes intéressées, y compris le secteur privé, dans la promotion des activités de recherche-développement et le développement des énergies renouvelables dans le contexte de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, conformément à leurs politiques nationales respectives;

9. *Encourage* le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de mobiliser une assistance technique et un financement adéquat et à utiliser pleinement les fonds internationaux disponibles en vue de la mise en oeuvre effective de projets nationaux et régionaux hautement prioritaires dans le domaine des sources d'énergies renouvelables;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport sur les mesures concrètes qui auront été prises pour donner effet à la présente résolution, et d'y inclure des recommandations concernant les modalités permettant de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Environnement et développement durable», la question subsidiaire intitulée «Mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005».